



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Tarn - Demande de subvention 2024 au titre de la DETR ou de la DSIL

Dépôt des demandes sur démarches-simplifiées

Guide d'utilisation

Préambule

1ère étape : accéder à la démarche

2ème étape : créer un compte démarches-simplifiées

3ème étape : se connecter à démarches-simplifiées

4ème étape : remplir le formulaire de demande de subvention

5ème étape : suivre son dossier

Préambule

Avant de débiter votre demande de subvention, il convient de vérifier que vous disposez de tous les documents qui vous seront demandés :

Pour tous les projets :

- Délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI (facultatif pour le dépôt de la demande mais devra obligatoirement être fournie avant attribution de la subvention)
- Document de présentation de votre projet
- Justificatifs des dépenses prévisionnelles (facultatif)
- Plan de financement détaillé (utiliser le modèle joint)

En fonction de la nature du projet :

En cas de maîtrise d'ouvrage déléguée :

- La convention de délégation

En cas d'acquisition immobilière :

- Un plan de situation et/ou le plan cadastral
- Si l'acquisition du terrain est effective, joindre le titre de propriété et si possible la justification de son caractère onéreux. (facultatif)

En cas de projet comprenant des travaux :

- Situation juridique des terrains et immeubles (facultatif)
- Plan de situation et plan de masse des travaux (facultatif)
- Programme détaillé des travaux (facultatif)
- Dossier d'avant-projet définitif (facultatif)

En cas de projet générant des recettes :

- Attestation sur l'honneur signée par le maire mentionnant le montant du loyer prévisionnel

Veiller à nommer vos fichiers joints du nom de la pièce justificative demandée

Précision importante sur le fonctionnement de démarches-simplifiées :

Lorsque vous aurez commencé la saisie du formulaire, vous pouvez le fermer à tout moment pour y revenir plus tard, l'enregistrement est automatique.


Votre formulaire peut être complété et modifié tant que vous n'avez pas cliqué sur « déposer le dossier ».

Ensuite vous avez encore la possibilité de modifier votre formulaire tant qu'il est au statut « en construction ».

Quand le service instructeur aura passé votre dossier au statut « en instruction » il ne sera plus modifiable.

1ère étape : accéder à la démarche

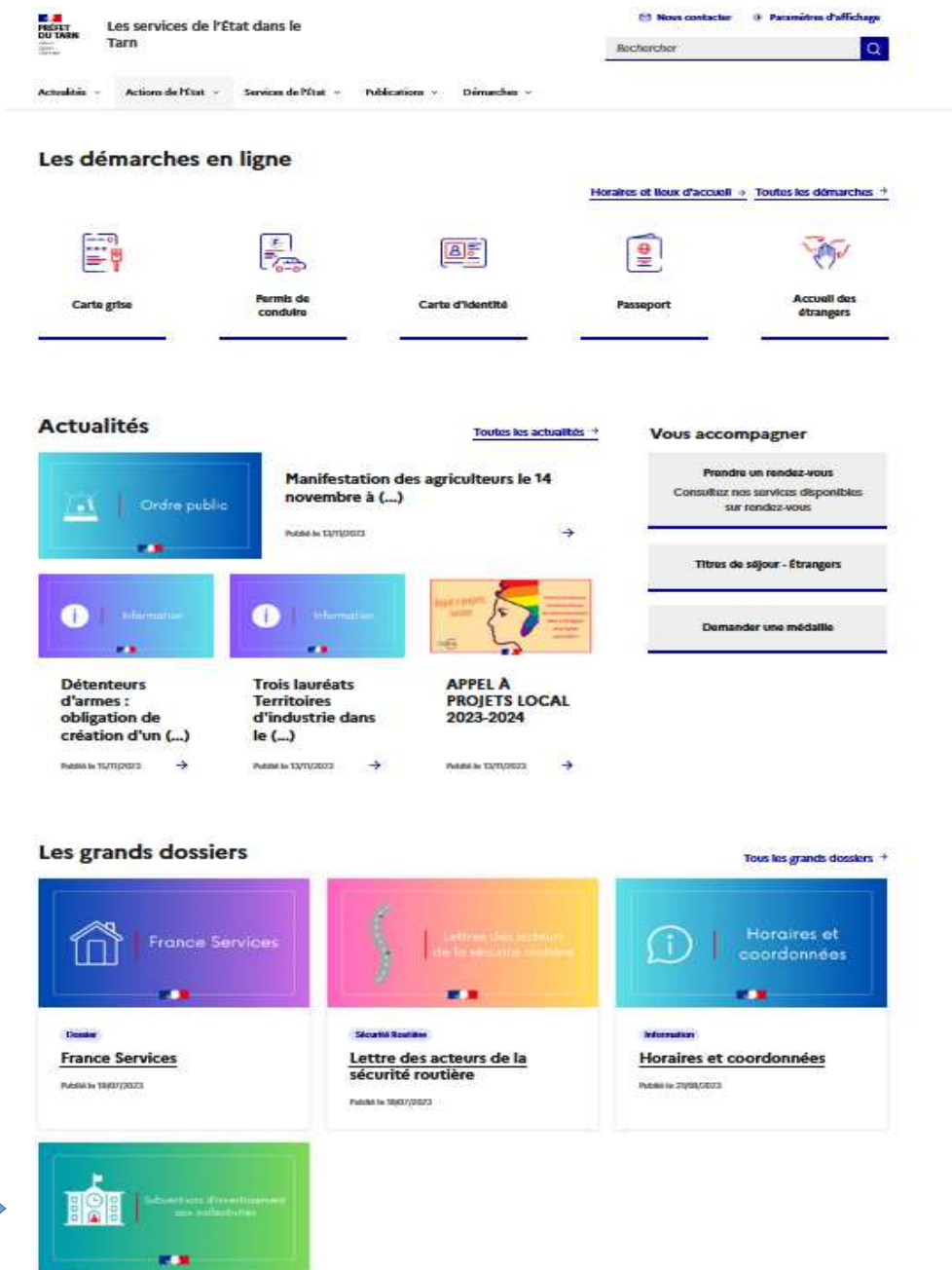
Pour accéder à la démarche **Demande de subvention 2024 au titre de la DETR ou de la DSIL**, vous devez cliquer sur le lien de cette démarche.

 Ce lien ne sera actif qu'à compter du 13 décembre.

Il sera envoyé aux collectivités par mail.

Vous le trouverez aussi sur le site internet de la Préfecture du Tarn

<https://www.tarn.gouv.fr/> sur la page d'accueil dans le titre « Les grands dossiers » à la rubrique « Subventions d'investissement des collectivités » puis sur la dotation concernée.



The screenshot shows the website 'Les services de l'État dans le Tarn'. The main navigation bar includes 'Actualités', 'Actions de l'État', 'Services de l'État', 'Publications', and 'Démarches'. A search bar is located in the top right corner.

Les démarches en ligne

- Carte grise
- Permis de conduire
- Carte d'identité
- Passport
- Accueil des étrangers

Actualités

- Ordre public
- Manifstation des agriculteurs le 14 novembre à (...)
- Détenteurs d'armes : obligation de création d'un (...)
- Trois lauréats Territoires d'industrie dans le (...)
- APPEL A PROJETS LOCAL 2023-2024

Vous accompagner

- Prendre un rendez-vous
- Titres de séjour - Étrangers
- Demander une médaille

Les grands dossiers

- France Services
- Lettre des acteurs de la sécurité routière
- Horaires et coordonnées
- Subventions d'investissement des collectivités** (highlighted with a blue arrow and the text 'Cliquez ici')

Après avoir cliqué sur le lien de la démarche, vous aboutirez alors à l'écran suivant :

demarches-simplifiees.fr

Se connecter Aide FR

Revenir en arrière

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

ou

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

Demande de subventions 2023 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de Dotation au soutien à l'investissement local (DSIL)

Temps de remplissage estimé : 14 mn

Modèle test de demandes de subventions.

Équipe demarches-simplifiees.fr

vous avez déjà un compte démarches simplifiées cliquez ici , vous pouvez passer à la 3ème étape.

Si vous n'avez pas encore de compte démarches simplifiées cliquez ici et passez à la 2ème étape.

2ème étape : créer un compte démarches simplifiées

A la suite de la 1ère étape, vous aurez l'écran suivant

Creation de compte sur demarches-simplifiees.fr

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

Se créer un compte en choisissant un identifiant

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique *

Format attendu : john.doe@exemple.fr

Mot de passe *

Afficher

Votre mot de passe doit contenir :

8 caractères minimum

Créer un compte

Un outil simple pour gérer les formulaires administratifs dématérialisés.

Vous êtes nouveau sur demarches-simplifiees.fr ?

[Trouvez votre démarche](#)

Renseigner l'adresse e-mail qui sera utilisée pour les échanges avec les services de l'État

Choisir un mot de passe

Puis cliquer sur « Créer un compte »

L'écran ci-dessous va alors s'afficher et parallèlement vous allez recevoir un mail avec le lien d'activation sur lequel vous devrez cliquer pour valider votre inscription .

Confirmez votre adresse email



Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre adresse **karine.leccia@**fr.

Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message (avez-vous vérifié les indésirables ?), nous pouvons vous le renvoyer.

Adresse électronique *

Format attendu : john.doe@exemple.fr

karine.leccia@hotmail.fr

Renvoyer un email de confirmation

Vous pouvez également consulter notre [FAQ](#) .

3ème étape : se connecter à démarches-simplifiées

Après avoir cliqué sur « j'ai déjà un compte » à la fin de la 1ère étape, l'écran ci-dessous va s'afficher :

Connexion à demarches-simplifiees.fr

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

Se connecter avec son compte

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique *

Format attendu : john.doe@exemple.fr

Mot de passe *

Afficher

[Mot de passe oublié ?](#)

Se souvenir de moi

Se connecter

Un outil simple pour gérer les formulaires administratifs dématérialisés.

Vous êtes nouveau sur demarches-simplifiees.fr ?

[Trouvez votre démarche](#)

Renseigner votre adresse e-mail et votre mot de passe

Puis cliquer sur « Se connecter »

4ème étape : remplir le formulaire de demande de subvention

Après avoir suivi les 3 premières étapes, vous allez arriver sur cet écran.
Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter les onglets « Quel est l'objet de la démarche ? » et « Quelles sont les pièces justificatives à fournir ».

Puis commencer la démarche (vous allez alors recevoir un mail vous notifiant le démarrage de votre démarche).

demarches-simplifiees.fr

karine.leccia@tarn.gouv.fr ▾ Aide ▾ 🇫🇷 ▾

Revenir en arrière

Préfecture du Tarn - Demande de subvention 2024
au titre de la DETR ou de la DSIL

Commencer la démarche

Quel est l'objet de la démarche ? ▾

Quelles sont les pièces justificatives à fournir ? ▾

Préfecture du Tarn - Demande de subvention 2024
au titre de la DETR ou de la DSIL

Identifier votre établissement

Renseignez le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET *

21810072500017

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez annuaire-entreprises.data.gouv.fr ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Continuer

Si vous connaissez le numéro de SIRET de votre collectivité vous le saisissez (14 chiffres).

Si vous ne le connaissez pas, vous pouvez le rechercher.

Après avoir indiqué le numéro SIRET et cliqué sur le bouton « Continuer », un récapitulatif des informations récupérées s'affiche comme suit :

Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.

Ces informations seront jointes à votre dossier.

MAIRIE

- Siret : 218 100 048 00014
- Libellé NAF : Administration publique générale
- Code NAF : 84.11Z
- Adresse : COMMUNE D ALBI 16 RUE DE L HOTEL DE VILLE 81000 ALBI FRANCE

Nous allons également récupérer la forme juridique, la date de création, les effectifs, le numéro TVA intracommunautaire, le capital social de votre organisation. Pour les associations, nous récupérerons également l'objet, la date de création, de déclaration et de publication.

Les exercices comptables des trois dernières années pourront être joints à votre dossier.

— [Autres informations sur l'organisme sur « annuaire-entreprises.data.gouv.fr »](#) ↗

[Utiliser un autre numéro SIRET](#)

[Continuer avec ces informations](#)

Une fois les informations relatives à l'établissement vérifiées, cliquer sur le bouton « Continuer avec ces informations ». Vous êtes alors redirigé vers le formulaire.

DÉMARCHE EN TEST **Préfecture du Tarn - Demande de subvention 2024 au titre de la DETR ou de la DSIL** BROUILLON

Dossier n° 14922917 - En brouillon depuis le 09 novembre 2023 11:20

Expirera le 09/11/2024 (12 mois après la création du dossier)

Cet onglet vous permet de partager le dossier avec un autre agent, un supérieur, un élu...

[Inviter une personne à modifier ce dossier](#)

[Mon identité](#)

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires. Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

Votre demande dématérialisée de DETR/DSIL pour l'année 2024

Ce formulaire est destiné aux collectivités territoriales qui souhaitent déposer une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2024. Votre demande sera automatiquement orientée vers la préfecture ou la sous-préfecture compétente.

[Lire plus](#)

Pour constituer votre dossier, les sections suivantes sont à compléter :

- Informations sur le porteur de projet
- Présentation de l'opération
- Plan de financement prévisionnel
- Finalisation du dossier

Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

[Déposer le dossier](#)

Le formulaire se présente ainsi :

1. Informations sur le porteur de projet

Identification de la collectivité porteuse du projet

Nature du porteur de projet *

Sauf cas particulier, les porteurs de projets éligibles à la DETR et à la DSIL sont les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

- Commune
- EPCI
- Pôle d'équilibre territorial et rural
- Syndicat de communes
- Autre

Département et arrondissement du porteur de projet *

Votre dossier sera transmis à l'autorité compétente pour instruire votre dossier.

- 81 - Tarn - arrondissement de Albi
- 81 - Tarn - arrondissement de Castres

Ce guide ne vous présentera pas toutes les rubriques du formulaire de manière exhaustive, la plupart étant simples à renseigner notamment à l'aide des annotations inscrites sous chaque titre de rubrique.

Quelques points d'attention sont néanmoins à signaler :

Zonage et impact environnemental

Pour les 3 rubriques identifiées ci-dessous, en cliquant sur la petite flèche noire va apparaître un menu déroulant.

Pour la rubrique « zonage spécifique » le menu propose plusieurs zonages (quartiers politique de la ville, écoquartier, territoires d'industrie...). Si vous ne savez pas si votre projet est dans une telle zone, un tableau est consultable sur le site internet de la préfecture recensant les collectivités du département par type de zonage <https://www.tarn.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefecture/L-Etat-au-service-des-collectivites-locales/Dotations-de-l-Etat/DETR-DSIL-Fonds-vert-FNADT-DSID>

Pour la rubrique « impact environnemental », si le projet concourt aux enjeux de la transition écologique, vous aurez alors à choisir entre plusieurs objectifs (lutte contre le changement climatique, amélioration de la gestion de la ressource en eau...) :vous devez sélectionner celui qui se rapproche le plus de la réalité de votre projet.

Zonage spécifique : le projet est-il situé dans l'une des zones suivantes ? *

Sélectionner un ou plusieurs zonages spécifiques.

Contractualisation : le projet est-il inscrit dans un ou plusieurs contrats avec l'Etat ? *

Indiquer si le projet s'inscrit dans un contrat signé entre la collectivité et l'État. Exemple : projet inscrit dans un contrat de relance et de transition écologique (CRTE), conventions Action Cœur de Ville et Petites villes de Demain, etc.

Impact environnemental du projet

Le projet concourt-il aux enjeux de la transition écologique ? *

Oui Non

Si oui, indiquer quels sont les objectifs environnementaux impactés favorablement. *



3. Plan de financement prévisionnel

Dépenses et recettes prévisionnelles

Coût total de l'opération (en euros HT) *

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3141

Indiquer le montant prévisionnel HORS TAXES en euros des dépenses de l'opération. Seules les dépenses inscrites en section d'investissement sont éligibles.

Justificatifs des dépenses prévisionnelles

Joindre les devis ([consultez la source juridique](#) ?).

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

Ajouter des devis

Le projet va-t-il générer des recettes ? *

Loyers, produits de cessions, etc.

Les loyers sont systématiquement déduits sur 10 ans pour le calcul de la dépense subventionnable

Oui Non

Plan de financement détaillé *

Vous devez obligatoirement télécharger le modèle ci-dessous, le remplir puis le joindre en cliquant sur le bouton "parcourir".

[Modèle à télécharger](#)   Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

ODT – 123 ko

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

Ici, vous devez impérativement utiliser le modèle de plan de financement :
Pour ce faire, vous devez :

- télécharger le document ,
- le remplir
- le joindre en cliquant sur « Parcourir »

Après avoir renseigné toutes les rubriques du formulaire, vous pouvez cliquer sur « Déposer le dossier ». La page suivante apparaît, confirmant le dépôt de votre dossier. A partir de ce moment, le dossier est accessible au service instructeur.



Merci !

Votre dossier sur la démarche Préfecture du Tarn - Demande de subvention 2024 au titre de la DETR ou de la DSIL a bien été envoyé.

Vous avez désormais accès à votre dossier en ligne.

Vous pouvez le modifier et échanger avec un instructeur.

Les services de l'Etat, dans votre département et votre région, en charge d'instruire votre demande vont se mobiliser pour étudier votre projet. Si votre dossier est complet et recevable, il passera au statut "en instruction". Sinon, vous serez sollicités par les services pour préciser votre dossier avec leur appui.

[Accéder à votre dossier](#)

[Déposer un autre dossier](#)

Je donne
mon avis

SERVICES
PUBLICS



Parallèlement vous recevez un mail vous notifiant le dépôt de votre dossier et l'autorisation de commencement de l'opération. Ce mail remplace l'accusé de réception « papier » que vous receviez jusqu'ici. Il vous appartient de le conserver pendant toute la durée de l'opération.

Bonjour,

Votre dossier Construction d'une piscine olympique n° 15069099 a bien été déposé.
Le présent accusé de réception autorise votre collectivité à commencer l'opération objet de la demande mais ne vaut en aucun cas décision d'octroi de la subvention.

Cordialement,

Préfecture du Tarn
SGAD/BCAT/Pôle animation territoriale

[Consulter mon dossier](#)

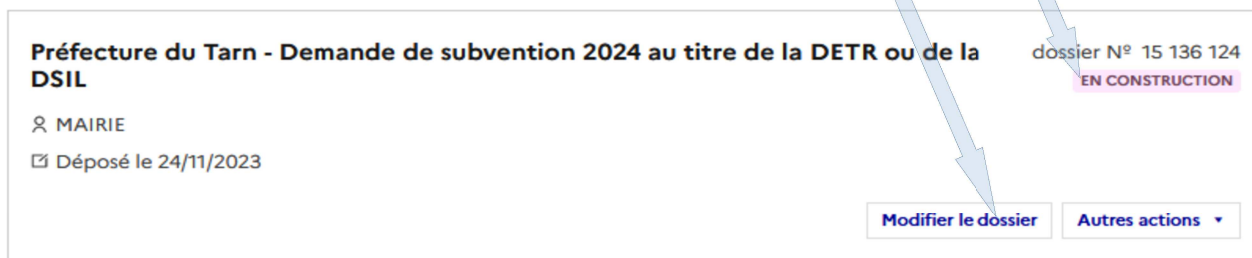
[J'ai une question](#)

Merci de ne pas répondre à cet email. Pour vous adresser à votre administration, passez directement par la [messagerie du dossier](#).

5ème étape : suivre son dossier

Dans le mail mentionné ci-dessous, vous pouvez à tout moment cliquer sur « Consulter mon dossier »

Après le dépôt du dossier, celui-ci est au statut **« en construction »**, il est visible par le service instructeur mais vous pouvez encore le modifier.



Préfecture du Tarn - Demande de subvention 2024 au titre de la DETR ou de la DSIL dossier N° 15 136 124
EN CONSTRUCTION

MAIRIE
Déposé le 24/11/2023

Modifier le dossier Autres actions ▾

A ce stade, le service instructeur analyse la complétude de votre dossier, il peut vous demander des éléments complémentaires, vous recevrez alors un mail vous demandant de corriger votre dossier.

Bonjour,

Afin de poursuivre son instruction, **un instructeur vous demande d'apporter des corrections** à votre dossier n° 15069099 de la démarche « Préfecture du Tarn - Demande de subvention 2024 au titre de la DETR ou de la DSIL ».

Consultez la messagerie de votre dossier pour prendre connaissance des modifications à effectuer, puis modifiez le dossier directement sur le site.

Ouvrir la messagerie


Bonne journée,

Bureau de la coordination et de l'animation territoriale

—

Merci de ne pas répondre à cet email. Pour vous adresser à votre administration, passez directement par la [messagerie du dossier](#).

Pour consulter les corrections demandées vous devez consulter la messagerie intégrée à démarches simplifiées, en cliquant [ici](#). Vous devez apporter les éléments demandés directement dans cette messagerie (voir écran page suivante).



le 24 novembre à 16 h 57

Merci de nous transmettre le devis n°7 "peinture".

Supprimer le message

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Votre message *

Écrivez votre message ici

Taille maximale : 20 Mo.

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Envoyer le message

Lorsque le service instructeur constate que le dossier est complet, le dossier passe au statut **« en instruction »**.

Vous recevez un mail intitulé « état d'avancement de votre dossier » :

Bonjour,

Je vous informe que votre dossier de demande de subvention DSIL Construction d'une piscine olympique est déclaré complet.

Il est désormais en cours d'instruction.

Cordialement

Préfecture du Tarn

SGAD/BCAT/Pôle animation territoriale

A ce stade le service instructeur procède à l'analyse de votre dossier.

Par la suite vous serez informé de la décision prise concernant votre demande de subvention, vous recevrez un mail et votre dossier passera au statut :

- **accepté** : votre demande de subvention est validée, l'arrêté d'attribution est consultable sur démarches-simplifiées et aussi envoyé par courrier
- **sans suite** : votre demande de subvention n'a pu être retenue faute de crédits disponibles, elle peut être reportée à l'année suivante
- **rejeté** : votre demande ne remplit pas les critères d'attribution réglementaires